



**SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DU 13 MAI 2019**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, le lundi 13 mai 2019 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Madame Solange Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Sont également présentes :

Madame Annie Chapados, directrice générale intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie
Madame Karen Loko, greffière

2019-05-134

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

Il annonce qu'il y aura une journée d'embellissement de la Ville le 8 juin 2019 à laquelle il invite toute la population. La Ville va essayer d'impliquer les élèves. L'objectif est de nettoyer les abords de la plage pour les citoyens (les fossés étant réservés aux employés municipaux) et de ramasser les déchets.

Il confirme qu'il est possible de nettoyer la plage et d'enlever tous les détritrus. Le bois ramassé sera utilisé pour faire un feu de joie pendant les festivités de la fête nationale qui auront lieu le dimanche 23 juin 2019.

2019-05-135

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2019-05-136

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
7. Affaires des contribuables
8. Adoption du Règlement 2019-479 modifiant le Règlement 2009-324 afin d'interdire la construction d'habitations permanentes sur des terrains contigus à un chemin public non déneigé
9. Nomination du chef d'équipe aux travaux publics pour la période estivale (16 05 2019 - 14 11 2019)
10. Abolition du poste de superviseur des événements / production
11. Ouverture d'un poste permanent à temps partiel de superviseur des événements / production - 20h
12. Autorisation de l'achat de tapis de plage pour les personnes à mobilité réduite - partenariat avec l'Association des personnes handicapées Action Chaleurs (APHAC)
13. Renouvellement du contrat d'entretien préventif pour le Complexe sportif de Paspébiac
14. Octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage au Presbytère
15. Autorisation à signer une lettre d'entente services aux sinistrés entre la Ville de Paspébiac et la Société canadienne de la Croix-Rouge
16. Autorisation à signer le protocole d'aide financière - Fonds de développement du territoire volet Festivals et événements 2019
17. Autorisation de la directrice de la culture à représenter la Ville de Paspébiac à l'assemblée générale de Culture Gaspésie
18. Autorisation de la directrice de la culture à représenter la Ville de Paspébiac à l'assemblée générale de Réseau BIBLIO Gîm
19. Mise à disposition des locaux de la Maison des jeunes au CPE la Marinière pendant la période de rénovation
20. Appui pour la réhabilitation rapide du chemin de fer de la Gaspésie
21. Désignation des élues responsables du dossier des Aînés
22. Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des Aînés - volet 1 soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés - Autorisation de la demande
23. Proclamation du premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique
24. Dons
25. Rapport des conseillers

26. Affaires nouvelles
27. Période de questions
28. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain
APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Lettre remerciement pour la visite pastorale de Mgr Proulx en mars 2019;
- MAMH – Lettre du 9 avril 2019 Lancement de la Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025;
- Ministre de l'infrastructure et des collectivités - Lettre du 9 avril 2019 concernant le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral et l'admissibilité de certains travaux en régie dans le cadre de l'Entente administrative Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence;
- Agence 911 – Relevé de versement du 16 avril 2019 d'une aide financière pour la préparation aux sinistres;
- Communiqué du 23 avril 2019 - Lancement de l'appel de projets MADA pour 2019-2020;
- 23e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se tiendra du 1er au 7 juin 2019 sous le thème *Ensemble, bâtissons une société plus inclusive*;
- Relais pour la vie du samedi 8 juin 2019 - Société Canadienne du Cancer.

2019-05-137

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau
APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les procès-verbaux suivants soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2019
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2019

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2019-05-138

6.1. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard
APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les comptes à payer pour le mois d'avril 2019 d'un montant de 263 109.18 \$ soient approuvés pour paiement.

2019-05-139

6.2. SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux
APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 30 avril 2019 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2019-05-140

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-479 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-324 AFIN D'INTERDIRE LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS PERMANENTES SUR DES TERRAINS CONTIGUS À UN CHEMIN PUBLIC NON DÉNEIGÉ

ATTENDU QUE selon l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, prévoir que, dans tout ou partie de son territoire, aucun permis de construction ne sera accordé, à moins qu'une ou plusieurs des conditions, qui peuvent varier selon les parties du territoire, ne soient respectées;

ATTENDU QUE le conseil municipal, lors de la modification du plan d'urbanisme de la Ville de Paspébiac, a adopté le 8 septembre 2009, le Règlement 2009-324 sur les dispositions générales et administratives qui prévoit les conditions d'émission d'un permis de construction;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier l'article 17.9 relatif aux conditions minimales à respecter pour l'émission d'un permis de construction du Règlement 2009-324 afin d'y ajouter l'interdiction de la construction d'habitations permanentes sur des terrains riverains d'un chemin public non déneigé pendant la période hivernale;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2019-479 a été donné le 8 avril 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 8 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux
APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le Règlement 2019-479 modifiant le Règlement 2009-324 sur les dispositions administratives et générales afin d'interdire la construction d'habitations permanentes sur des terrains riverains d'un chemin public non déneigé pendant la période hivernale.

2019-05-141

9. NOMINATION DU CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE (16 05 2019 - 14 11 2019)

CONSIDÉRANT QUE selon l'alinéa 3 de l'article 13.05 de la Convention collective entre la Ville de Paspébiac et le STTMP (CSN), le travail de chef d'équipe est offert par ordre d'ancienneté parmi les personnes salariées des travaux publics pourvu qu'elle soit qualifiée et réponde aux exigences normales de la fonction;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article précité, un chef d'équipe est nommé au besoin le ou vers le 16 mai pour la période jusqu'à ou vers le 14 novembre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER chef d'équipe aux travaux publics pour la période estivale, Monsieur Denis Alain, soit le ou vers le 16 mai 2019 jusqu'à ou vers le 14 novembre 2019.

2019-05-142

10. ABOLITION DU POSTE DE SUPERVISEUR DES ÉVÉNEMENTS / PRODUCTION AVEC GARANTIE MINIMALE DE 30 H

CONSIDÉRANT la démission de la titulaire du poste;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite pas pourvoir ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ABOLIR le poste de superviseur des événements / production avec une garantie minimale de 30 heures par semaine à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

2019-05-143

11. OUVERTURE D'UN POSTE PERMANENT À TEMPS PARTIEL DE SUPERVISEUR DES ÉVÉNEMENTS / PRODUCTION - 20H

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la direction générale procède à l'ouverture et à l'affichage interne / externe d'un poste à temps partiel de superviseur des événements / production sur une base hebdomadaire de 20 heures.

2019-05-144

12. AUTORISATION DE L'ACHAT DE TAPIS DE PLAGE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ACTION CHALEURS (APHAC)

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'achat de deux tapis d'accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite par l'Association des personnes handicapées Action Chaleurs (APHAC);

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'acquisition des équipements s'élèvent à 3000 \$, avant les taxes applicables, hors les autres frais, notamment de livraison et de douane;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Paspébiac :

- Appuie l'APHAC dans le dépôt de la demande d'aide financière pour l'acquisition de deux tapis d'accès à la plage pour les personnes à mobilité réduite;
- S'engage à payer le solde restant dû sur le prix d'achat, les frais de livraison et autres frais d'acquisition des tapis d'accès à la plage;
- S'engage à entretenir et à entreposer les tapis ainsi qu'à en faire l'installation et la désinstallation au fil des saisons;

D'AUTORISER Monsieur Christian Bourque, directeur des sports et des activités récréatives, à signer l'Entente de partenariat entre la Ville de Paspébiac et l'Association des personnes handicapées Action Chaleurs (APHAC).

2019-05-145

13. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF POUR LE COMPLEXE SPORTIF DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien préventif contrôle et mécanique relatif au Complexe sportif, conclu avec la société Les Services Technologiques A.C. Inc, est arrivé à échéance le 2 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de la société Les Services Technologiques A.C. Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RENOUELER le contrat d'entretien préventif avec la société Les Services Technologiques A.C. Inc., avec les mêmes termes et conditions, pour un montant maximal de 8186,88 \$, avant les taxes applicables;

D'AUTORISER Monsieur Christian Bourque, directeur des sports et des activités récréatives, à signer tous les documents relatifs au renouvellement du contrat d'entretien préventif contrôle et mécanique relatif au Complexe sportif.

2019-05-146

14. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE AU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT l'état de délabrement avancé du presbytère situé au 11, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif d'y effectuer des travaux afin de stopper la prolifération des moisissures;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la société Steamatic Port-Daniel du 8 février 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux
APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE CONFIER à la société Steamatic Port-Daniel, pour un montant maximal de 21 188,90 \$, l'exécution des travaux dans le presbytère notamment : le nettoyage, la démolition, l'extraction, la peinture ainsi que d'autres travaux visant à maintenir en état le bâtiment;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, à signer tous les documents contractuels;

QUE ce montant soit financé à même par une appropriation du surplus accumulé.

2019-05-147

15. AUTORISATION À SIGNER UNE LETTRE D'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS ENTRE LA VILLE DE PASPÉBIAC ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la Ville de Paspébiac et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Romeo Briand

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maire, Monsieur Régent Bastien, et la directrice générale par intérim et trésorière, Madame Annie Chapados, à signer la lettre d'entente services aux sinistrés

entre la Ville de Paspébiac et la Société Canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec.

2019-05-148

16. AUTORISATION À SIGNER LE PROTOCOLE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE VOLET FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure s'engage à verser à la Ville de Paspébiac, une contribution financière maximale de 5000 \$ sous forme de subvention non remboursable, via le Fonds de développement du territoire (FDT) volet *Festivals et événements 2019*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Paspébiac s'engage à investir 5000 \$ dans ce volet sur son territoire;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Régent Bastien et la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, à signer le protocole d'aide financière.

2019-05-149

17. AUTORISATION DE LA DIRECTRICE DE LA CULTURE À REPRÉSENTER LA VILLE DE PASPÉBIAC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CULTURE GASPÉSIE

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac est membre de Culture Gaspésie;

ATTENDU QUE Culture Gaspésie tient une assemblée générale le 30 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la directrice de la culture, Madame Chantal Robitaille, à représenter la Ville de Paspébiac à l'assemblée générale de Culture Gaspésie le 30 mai prochain et à voter en son nom.

2019-05-150

18. AUTORISATION DE LA DIRECTRICE DE LA CULTURE À REPRÉSENTER LA VILLE DE PASPÉBIAC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RÉSEAU BIBLIO GÎM

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac est membre de Réseau BIBLIO Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ci-après Réseau BIBLIO Gîm);

ATTENDU QUE Réseau BIBLIO Gîm tient une assemblée générale le 25 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la directrice de la culture, Madame Chantal Robitaille, à représenter la Ville de Paspébiac à l'assemblée générale de Réseau BIBLIO Gîm le 25 mai prochain et à voter en son nom.

2019-05-151

19. MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAISON DES JEUNES AU CPE LA MARINIÈRE PENDANT LA PÉRIODE DE RÉNOVATION

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Centre de la Petite Enfance la Marinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE METTRE À LA DISPOSITION du Centre de la Petite Enfance la Marinière, l'espace occupé par la Maison des jeunes de Paspébiac, pendant toute la durée de la rénovation de leurs locaux, moyennant le versement d'une contribution.

2019-05-152

20. APPUI POUR LA RÉHABILITATION RAPIDE DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT la situation globale du chemin de fer gaspésien, notamment les travaux majeurs qui y sont requis pour permettre le retour de la circulation ferroviaire dans la région;

CONSIDÉRANT les annonces gouvernementales confirmant la volonté de réhabiliter le rail sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé, avec le budget minimal de 100 millions \$ déjà annoncé;

CONSIDÉRANT la nécessité que ces investissements se concrétisent à très court terme, vu les besoins clairement exprimés par les entreprises et par le milieu, afin de consolider des centaines d'emplois et de favoriser le développement socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la sécurité routière quant à la circulation de convois hors normes nécessaires en raison de l'absence de service ferroviaire, ainsi que l'usure prématurée de la chaussée que provoque la circulation lourde qui devrait normalement circuler par la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE le Premier ministre du Québec et son ministre des Transports ont récemment annoncé que la cible de réalisation des travaux de réhabilitation était reportée à 2026;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs du milieu, notamment les élus et les entreprises, ont clairement manifesté leur insatisfaction quant à ce délai exagérément long;

CONSIDÉRANT QUE les délais prévus pour la réfection complète du rail nuisent aux investisseurs privés et privent la Gaspésie de projets économiques porteurs tout en affectant les coûts de transport des utilisateurs actuels, nuisant à la compétitivité des entreprises et aux centaines de travailleurs qui y œuvrent;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement estime être capable de réaliser le projet de 6 milliards \$ du REM à Montréal en moins de 4 ans et que le chantier de 4,5 milliards \$ du Pont Champlain a pu se faire en 4 ans, alors qu'il se donne 7 ans pour réaliser un projet de seulement 100 millions \$ pour le chemin de fer de la Gaspésie, provoquant une iniquité inexplicable et inacceptable;

CONSIDÉRANT QUE des solutions existent pour raccourcir ces délais, notamment en utilisant un devis de performance plutôt qu'une multitude de processus administratifs interminables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Paspébiac :

SALUE la confirmation des investissements requis pour la réfection du rail gaspésien sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé;

APPUIE les acteurs politiques et socioéconomiques de la Gaspésie dans leurs demandes d'accélération de réalisation des travaux du chemin de fer, en raison de l'impact économique majeur de cette infrastructure sur la création et la pérennisation de plusieurs centaines d'emplois dans la région;

DEMANDE au ministre des Transports du Québec et à son ministère de mettre en œuvre des solutions visant à raccourcir grandement les délais de réalisation des travaux de réfection du chemin de fer.

QUE la présente résolution soit envoyée aux personnes suivantes :

- Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports du Québec
- Monsieur François Legault, Premier ministre du Québec
- Madame Marie-Ève Proulx, ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Monsieur Yves Berger, directeur régional, Ministère des Transports du Québec
- Monsieur Daniel Côté, maire de Gaspé et préfet de la MRC Côte-de-Gaspé
- Monsieur Éric Dubé, maire de New Richmond, préfet de la MRC Bonaventure et président de la SCFG.

2019-05-153

21. DÉSIGNATION DES ÉLUES RESPONSABLES DU DOSSIER DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Paspébiac d'obtenir une reconnaissance à titre de Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Nathalie et Solange Castilloux, conseillères, sont déjà membres du comité de la Politique de la Famille;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉSIGNER Mesdames Nathalie et Solange Castilloux, qui l'acceptent, personnes élues responsables du dossier des Aînés.

2019-05-154

22. PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS - VOLET 1 SOUTIEN À LA RÉALISATION DE POLITIQUES ET DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS - AUTORISATION DE LA DEMANDE

CONSIDÉRANT le lancement du volet 1 du nouvel appel de projets 2019-2020 pour le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), affilié à l'Organisation mondiale de la Santé, par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, le 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 a pour objet le soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à soutenir le milieu et à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif;

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre un soutien aux municipalités qui entreprennent une telle démarche, en vue de réaliser une politique et un plan d'action favorables aux aînés;

CONSIDÉRANT QU'il prévoit une aide financière déterminée en fonction de la taille de la municipalité et un accompagnement technique incluant, entre autres, l'aide-conseil et les recommandations sur tous les aspects relatifs à la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QU'une fois réalisée, la démarche peut mener à l'obtention d'une reconnaissance à titre de « Municipalité amie des aînés » par la Ville de Paspébiac;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Romeo Briand

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la Ville de Paspébiac à soumettre une demande sur une base individuelle au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, pour le projet d'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés de la Ville de Paspébiac;

DE DÉSIGNER Monsieur Christian Bourque, directeur des sports et des activités récréatives, représentant de la Ville de Paspébiac, notamment pour la signature et le suivi de la demande d'aide financière, la signature de la convention d'aide financière et la reddition de comptes;

2019-05-155

23. PROCLAMATION DU PREMIER SAMEDI DE JUIN JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE

ATTENDU QUE le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;

ATTENDU QUE beaucoup d'administrations locales disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la bonne condition physique de leurs citoyens;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités physiques saines;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique, et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

ATTENDU QUE les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement

physique;

ATTENDU QUE la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

ATTENDU QUE la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCLAMER le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans notre municipalité;

Pour augmenter la participation et améliorer la santé des citoyens de Paspébiac, la Ville de Paspébiac s'engage à organiser le jour de la Journée nationale de la santé et de la condition physique, des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation.

2019-05-156

24. DONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de 250 \$ pour l'organisation de la soirée Gala des Masques 2018-2019 et le projet Motivation et persévérance.

25. RAPPORT DES CONSEILLERS

- Madame Solange Castilloux, conseillère au siège numéro 1

Le 6 mai dernier, elle a rencontré les directeurs de la Ville avec le reste du conseil municipal pour faire un suivi des dossiers. Elle attend le compte-rendu de Christian Bourque pour le projet du jet d'eau.

Concernant le plan d'urgence, il a été peaufiné et une rencontre est prévue avec le maire le 23 mai 2019.

- Madame Nathalie Castilloux, conseillère au siège numéro 2

Les rencontres OMH ont été annulées et il n'y en a pas eu depuis 2 mois. Elle attend des nouvelles de New Richmond pour préparer un conseil d'administration.

Les dossiers vont bon train et cela avance. Les mois qui suivront seront déterminants pour certains projets.

Concernant les habitations populaires, il est prévu des investissements de plus de 500 000 \$ pour leur rénovation. Il s'agit d'un beau projet.

- **Monsieur Henri Alain, conseiller au siège numéro 3**

Il a eu une rencontre avec Christian Bourque et Hébert Huard sur la question du camping qui ouvre le 8 juin 2019. Christian doit faire la tournée prochainement avant l'ouverture.

- **Monsieur Florian Duchesneau, conseiller au siège numéro 4**

Il y aura des travaux d'asphaltage durant l'été.

Le maire complète en avançant un chiffre d'environ 200 000 \$ consacré à l'asphaltage cette année. Le conseil doit décider prochainement si la Ville opte pour l'asphaltage pur et simple ou un mélange.

- **Monsieur Hébert Huard, conseiller au siège numéro 5**

Il y a eu un regroupement des OMH qui devait permettre l'amélioration des services. Mais, il n'y a pas eu de rencontre depuis 2 mois. Il attend que New Richmond installe quelqu'un de façon permanente à Paspébiac.

Concernant la Fête nationale, il invite toute la population à venir massivement le dimanche 23 juin prochain. C'est la ville qui s'occupe de l'organisation de cette fête et non plus un comité externe. Ils ont essayé de faire quelque chose de bien avec peu de moyens.

Concernant le comité d'embellissement, ils ont recyclé de vieux pots de fleurs. Il lance un appel aux citoyens pour qu'ils apportent de vieilles bicyclettes.

Le maire rappelle qu'une Journée d'embellissement est prévue le 8 juin 2019. La Ville offre des gants aux volontaires. Monsieur Denis Alain s'est porté volontaire tout comme Nathalie Castilloux, Solange Castilloux, une partie de la journée, Monsieur le maire, Hébert Huard et Romeo Briand.

- **Monsieur Romeo Briand, conseiller au siège numéro 6**

Le 23 juin, il y aura des célébrations de la fête nationale du Québec. Il travaille sur ce projet avec Hébert Huard, Henri Alain, Doris et la directrice de la culture, Chantal Robitaille.

Sur le dossier du Site historique, il n'y a pas de rapport parce qu'il ouvre en juin. Il va s'informer sur le projet d'installations de chalets.

26. AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20h58.

M. Régent Bastien, maire

Mme Karen Loko, greffière